

LES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

\$
%\$
32781546009345678912\$



Table des matières

1	Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif (OPC)?	4	9	Quels sont les avantages d'investir dans un OPC?	10
2	Comment l'industrie des OPC est-elle réglementée?	5	10	Quels sont les désavantages d'investir dans un OPC?	12
3	Comment fonctionne un OPC?	6	11	Quels sont les frais des OPC?	12
4	Pouvez-vous changer d'idée une fois les parts d'OPC souscrites?	7	12	Où trouver l'information sur un OPC donné?	13
5	Comment la valeur des parts est-elle calculée?	7	13	Comment savoir si les OPC vous conviennent?	14
6	Quelles sont les principales catégories d'OPC?	7	14	Que faire si votre OPC ou la conduite de votre représentant vous inquiète?	16
7	Comment pouvez-vous gagner (ou perdre) de l'argent en investissant dans un OPC?	9	15	Quelques autres types de fonds	16
8	Quels sont les risques à investir dans les OPC?	10	16	Testez vos connaissances sur les OPC	16

Note: La forme masculine utilisée dans cette brochure désigne aussi bien les femmes que les hommes.

L'Autorité des marchés financiers

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour encadrer les marchés financiers québécois et prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers.

Sa mission est de veiller à la protection du public en appliquant les lois et règlements qui régissent les secteurs d'activité suivants : assurances, valeurs mobilières, institutions de dépôt (à l'exception des banques) et distribution de produits et services financiers.

But de la brochure

Cette brochure vise à vous familiariser avec les organismes de placement collectif afin de déterminer si ce type de placement vous convient.

L'Autorité des marchés financiers vous propose cette brochure à titre d'information. Elle n'offre aucun conseil sur l'achat de produits ou l'utilisation de services financiers particuliers.

De plus en plus de Canadiens investissent dans des organismes de placement collectif (OPC). Au Canada, l'actif des OPC est passé de 25 milliards de dollars en 1990 à plus de 500 milliards de dollars en 2005¹.

Compte tenu de leur popularité et de leur grande accessibilité, nombreux sont les investisseurs qui considèrent les OPC comme des placements qui leur conviennent. Mais est-ce vraiment le cas ?

Dans les pages qui suivent, vous en apprendrez davantage sur les OPC afin de déterminer si ce type de placement vous convient.

SITUATION

Monique
veut investir ailleurs...

Monique dispose de 5 000 \$ dans son compte d'épargne. Elle a constaté que son institution financière ne lui remet mensuellement que 0,15 \$ d'intérêt sur ce montant. Monique songe sérieusement à investir son argent ailleurs, mais où ?

Monique a vaguement entendu parler des OPC et désire en savoir davantage.

1

QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC) ?

Un OPC est constitué des sommes mises en commun par des investisseurs et gérées pour leur compte par un gestionnaire de portefeuille. Ce dernier utilise ces sommes pour acquérir des titres, c'est-à-dire des actions, des obligations ou d'autres valeurs mobilières en fonction de ses objectifs.

En contrepartie des sommes que vous versez dans l'OPC, vous recevez des parts ou des actions qui représentent votre quote-part de l'avoir de l'OPC. La propriété prendra la forme d'actions si l'OPC est constitué comme une société par actions. On parle alors d'une société d'investissement à capital variable. La propriété prendra la forme de parts si l'OPC est constitué comme une fiducie². Pour alléger le texte, seul le terme « parts » sera utilisé dans cette brochure.

En général, les OPC offrent des parts de façon continue. De nouveaux investisseurs peuvent donc y contribuer. Les investisseurs existants peuvent généralement demander le rachat de leurs parts en tout temps, et obtenir le produit à très brève échéance. Lorsque vous demandez le rachat de vos parts, le montant que vous recevez est établi en fonction de leur valeur, moins les frais de rachat, s'il y a lieu.

1. Sources : Ministère des Finances du Canada et l'Institut des fonds d'investissement du Canada.

2. La fiducie est la forme la plus répandue et on la nomme parfois dans le langage courant « fonds commun de placement ».

2

COMMENT L'INDUSTRIE DES OPC EST-ELLE RÉGLEMENTÉE ?

Au Canada, l'industrie des valeurs mobilières est régie par les lois provinciales et territoriales sur les valeurs mobilières. C'est notamment le cas des OPC. Au Québec, c'est l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) qui est l'organisme de réglementation en la matière.

Les lois sur les valeurs mobilières régissent l'industrie des OPC de trois façons :

En exigeant l'inscription

Chaque firme ou personne qui vend des parts d'OPC ou qui gère le portefeuille de titres détenus par un OPC, doit être inscrite dans chaque province où elle exerce une telle activité. Au Québec, l'obligation d'inscription permet à l'Autorité de s'assurer, entre autres, que les représentants remplissent les critères de qualification, et que les firmes ont la stabilité financière requise en vertu de la loi.

Les représentants qui sont inscrits pour vendre exclusivement des parts d'OPC portent le vocable de représentants en épargne collective. Ces représentants travaillent pour des courtiers en valeurs ou des cabinets³ ou à leur propre compte. Afin de vous assurer que les courtiers, cabinets ou représentants sont inscrits auprès de l'Autorité, vous pouvez communiquer avec un agent d'information du Centre de renseignements de l'Autorité, ou consulter son site Web. Les coordonnées figurent à la fin de la présente brochure.

SITUATION

Monique
prend rendez-vous...

Monique a pris rendez-vous avec un représentant en épargne collective rattaché au cabinet de son institution financière. Avant d'obtenir son inscription de l'Autorité, le représentant doit réussir un cours reconnu.

En exigeant un prospectus

Un prospectus est un document d'information détaillé qu'un émetteur, tel qu'un OPC, doit généralement produire pour émettre des titres au grand public. Avant d'offrir des parts dans une province ou un territoire, l'OPC doit obtenir un visa pour son prospectus par l'organisme de réglementation de sa juridiction. Au Québec, c'est l'Autorité qui accorde ce visa. Le prospectus décrit notamment les risques reliés à l'investissement dans les parts d'un OPC, les frais et les objectifs de placement. L'information contenue dans ce document doit permettre aux investisseurs de prendre des décisions éclairées en matière de placement. L'OPC, la société de gestion et le distributeur de l'OPC sont responsables devant la loi des informations présentées dans les prospectus. Ils ont également l'obligation de fournir de façon régulière aux investisseurs qui en font la demande, des états financiers et d'autres renseignements importants concernant l'OPC. Pour plus de détails, consultez notre brochure *Déchiffrez le prospectus*.

3. Certains cabinets sont rattachés à des institutions financières.

En appliquant des règles et des politiques concernant le fonctionnement d'un OPC et sa conduite en matière de vente

L'Autorité a également établi certaines règles et politiques qui régissent notamment les pratiques en matière de commercialisation et de placement. Ces règles déterminent aussi la façon dont l'actif d'un OPC doit être investi et détenu, et les diverses manières de rémunérer ceux qui vendent des parts d'un OPC.

3

COMMENT FONCTIONNE UN OPC ?

Plusieurs intervenants participent à l'organisation et au fonctionnement d'un OPC. Parmi ceux-ci, il y a :

Le fiduciaire

Dans le cas d'un OPC constitué en fiducie, le fiduciaire représente l'entité agissant pour le bénéfice des porteurs de parts. Le fiduciaire est en général responsable de toutes les activités de l'OPC. Il détient en fiducie les placements de chaque OPC au nom des porteurs de parts. Très fréquemment, le fiduciaire délègue ses responsabilités à la société de gestion.

La société de gestion (ou gérant)

Elle établit un ou plusieurs OPC, s'occupe de leur mise en marché et voit à leur gestion quotidienne.

Le gestionnaire de portefeuille (conseiller en valeurs)

C'est le gestionnaire nommé par la société de gestion. Il prend, au nom de l'OPC, les décisions concernant les placements. Il achète et vend tous les titres détenus dans le portefeuille de l'OPC et traite avec les courtiers. La société de gestion fait fonction à l'occasion de gestionnaire de portefeuille.

Le distributeur (placeur principal)

Il coordonne la vente des parts de l'OPC auprès des investisseurs, soit directement, soit par l'entremise de succursales d'une institution financière, d'un réseau de courtiers, de cabinets ou de représentants inscrits.

Le dépositaire (gardien de valeurs)

C'est la banque ou la société de fiducie nommée par la société de gestion pour conserver en sécurité les titres appartenant à l'OPC.

Le vérificateur

C'est le cabinet d'experts-comptables indépendant dont la société de gestion a retenu les services. Il vérifie chaque année les états financiers de l'OPC et produit un rapport de vérificateur.

4

POUVEZ-VOUS CHANGER D'IDÉE UNE FOIS LES PARTS D'OPC SOUSCRITES ?

Toute personne qui souscrit à des parts d'un OPC peut annuler le contrat unilatéralement et obtenir un plein remboursement, en transmettant à cet effet un avis au courtier ou au cabinet dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus.

5

COMMENT LA VALEUR DES PARTS EST-ELLE CALCULÉE ?

Un OPC additionne d'abord la valeur de tous les titres et actifs qu'il détient. De ce montant, des frais sont soustraits. Ce montant constitue la *valeur liquidative*. En divisant la valeur liquidative par le nombre de parts en circulation, on obtient la *valeur liquidative par part*. Un investisseur connaîtra la valeur de son placement en multipliant la valeur liquidative par part avec le nombre de parts qu'il détient.

La valeur liquidative par part est calculée à la fin de tous les jours ouvrables, généralement à 16 heures.

6

QUELLES SONT LES PRINCIPALES CATÉGORIES D'OPC ?

Règle générale, les OPC sont classés en fonction de leurs objectifs de placement et des actifs qu'ils détiennent. Certains ciblent les placements à faible risque, alors que d'autres détiennent des valeurs plus risquées⁴. Si vous décidez d'investir dans des OPC, il serait important d'identifier ceux qui ont des objectifs de placement qui vous conviennent. De plus, vous devrez prendre en compte les risques, les frais et les autres caractéristiques. Pour plus de détails sur les objectifs de placement, veuillez consulter notre brochure intitulée *Choisissez les placements qui vous conviennent*.

4. On définit le risque comme étant le degré d'incertitude lié au rendement espéré d'un placement, y compris la possibilité qu'une partie ou la totalité du placement soit perdue.

Les principales catégories d'OPC sont présentées dans le tableau suivant.

	CATÉGORIES	CARACTÉRISTIQUES	RISQUE ET RENDEMENT
Principales catégories d'OPC	OPC du marché monétaire	Les gestionnaires de ces OPC investissent dans des titres d'emprunt à court terme émis par de grandes sociétés ou des gouvernements, tels les bons du Trésor et les obligations à court terme.	Il s'agit généralement d'OPC très peu risqués qui offrent des rendements modestes, mais stables. Ces OPC visent la sécurité du capital.
	OPC à revenu fixe	Les gestionnaires de ces OPC investissent dans des titres d'emprunt telles les obligations, les débetures et les créances hypothécaires qui procurent un revenu d'intérêt régulier, ou dans des actions privilégiées de sociétés qui versent un dividende régulier.	Règle générale, ces OPC visent à procurer aux investisseurs une rentrée régulière de revenus moyennant un risque faible à modéré. Leur valeur fluctuera dans une certaine mesure, surtout en réaction à l'évolution des taux d'intérêt.
	OPC d'actions	Les gestionnaires de ces OPC investissent principalement dans les actions ordinaires de sociétés canadiennes et étrangères. Ces OPC visent généralement la croissance à long terme par l'appréciation de l'actif détenu. Certains OPC se concentrent sur les titres de grandes sociétés bien établies. D'autres, au contraire, misent sur les titres de sociétés de plus petite taille et souvent plus risquées.	Le rendement est tributaire du bien-fondé de la stratégie adoptée par le gestionnaire et par ses choix de titres. Le comportement des marchés boursiers en général aura également une incidence sur le rendement.
	OPC équilibrés ou de répartition de l'actif	Les gestionnaires de ces OPC investissent dans un portefeuille « équilibré » d'actions, de titres d'emprunt et d'instruments du marché monétaire.	Ces OPC visent à procurer aux investisseurs le meilleur rendement possible en contrepartie d'un risque faible à modéré.
	OPC internationaux	Les gestionnaires de ces OPC investissent dans des titres étrangers. Ces OPC offrent aux investisseurs une diversification internationale.	Le rendement dépendra du type d'OPC. Ils comportent, entre autres, les risques associés aux placements dans des devises et des pays étrangers.

	CATÉGORIES	CARACTÉRISTIQUES	RISQUE ET RENDEMENT
Principales catégories d'OPC (suite)	OPC spécialisés	Les gestionnaires de ces OPC peuvent investir principalement dans une région géographique donnée, telle l'Asie, ou dans un secteur d'activité précis tel que la haute technologie.	Le rendement dépendra du type d'OPC. Ces derniers comportent un certain niveau de risque lié au marché, par exemple un risque de change et un risque politique, ou lié à un manque de diversification géographique ou sectorielle.
	OPC indiciels	Les gestionnaires de ces OPC investissent dans un ensemble de titres de façon à représenter un certain indice cible ou indice de référence, comme un indice boursier.	Le rendement et le risque suivront celui de l'indice choisi.
	OPC socialement responsables (éthiques)	Les gestionnaires de ces OPC prennent en compte des critères environnementaux ou moraux pour la sélection des titres.	Le rendement et le risque dépendront de la conjoncture du marché et des titres choisis.

7

COMMENT POUVEZ-VOUS GAGNER (OU PERDRE) DE L'ARGENT EN INVESTISSANT DANS UN OPC ?

Vous pouvez obtenir un rendement :

- de votre part des revenus d'intérêts, de dividendes ou de gain en capital réalisés par les titres détenus par l'OPC ;
- de toute augmentation de la valeur des parts occasionnée par l'augmentation de la valeur des titres détenus dans le portefeuille de l'OPC.

Par contre, la valeur des parts détenues pourrait diminuer dans le cas où la valeur des titres détenus par l'OPC baissait.

Par exemple, si vous investissez dans un OPC à revenu fixe, attendez-vous à ce qu'une bonne partie du rendement de votre placement provienne de l'intérêt couru ou des dividendes accumulés. Ces revenus vous seraient versés directement, ou réinvestis dans d'autres parts de l'OPC en votre nom. Vous pourriez aussi vous attendre à une certaine fluctuation, à la hausse comme à la baisse, de la valeur de vos parts en fonction des mouvements du marché obligataire. La valeur des titres à revenu fixe varie dans une direction opposée à celle des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt courants augmentaient, la valeur du portefeuille de votre OPC à revenu fixe pourrait diminuer.

Si vous investissez dans un OPC d'actions, votre rendement serait davantage lié à la performance des marchés boursiers. Ainsi, vous pourriez obtenir un certain rendement des distributions de dividendes ou de gain en capital générés par les titres détenus par l'OPC. Vos profits ou vos pertes pourraient aussi découler en grande partie des fluctuations de la valeur du portefeuille de l'OPC. En effet, si le cours des actions détenues par l'OPC augmentait, il en irait de même de la valeur de vos parts. À l'opposé, si le cours des actions baissait, la valeur de vos parts diminuerait.

Pour certains OPC, le rendement dépendra, dans une certaine mesure, de l'habileté du gestionnaire à sélectionner des titres.

8

QUELS SONT LES RISQUES À INVESTIR DANS LES OPC ?

Chaque OPC comporte un certain niveau de risque en fonction de ses objectifs et des titres qu'il détient. La valeur des titres peut varier de jour en jour, reflétant l'évolution des taux d'intérêt, du marché et des sociétés, ainsi que de la conjoncture économique. De plus, rien ne garantit que vous récupérerez le plein montant de votre placement.

Pour plus de détails sur les risques, consultez notre brochure intitulée *Choisissez les placements qui vous conviennent*.

- ▶ LES PARTS D'UN OPC NE SONT PAS GARANTIES PAR UNE ASSURANCE-DÉPÔTS CONTRAIREMENT AUX COMPTES D'ÉPARGNE ET AUX CPG (CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI).

9

QUELS SONT LES AVANTAGES D'INVESTIR DANS UN OPC ?

Diversification

Le fait d'investir dans différents titres contribue à réduire le risque lié aux placements. Lorsque vous investissez dans un OPC, vous achetez une participation dans un portefeuille composé d'une multitude de titres différents, ce qui vous procure une diversification instantanée, au moins à l'intérieur du genre de titres détenus par l'OPC.

La diversification permet, lorsque certaines conditions sont remplies, de diminuer considérablement le risque, même si les placements pris individuellement sont risqués.

Accessibilité

Pour de nombreux OPC, vous pouvez commencer à acheter des parts moyennant une somme relativement petite, par exemple 500 \$ pour l'achat initial. Certains OPC vous permettent également d'acheter des parts de façon régulière au moyen de versements encore plus petits, par exemple 50 \$ par mois.

Gestion de portefeuille

Rares sont les investisseurs qui ont le temps et les ressources pour faire des recherches sur les titres. Le travail des gestionnaires consiste à identifier les meilleures occasions et à diversifier les placements, selon les objectifs de l'OPC.

Liquidité

La très grande majorité des titres composant le portefeuille d'un OPC doivent être facilement négociables pour que les parts soient facilement rachetables. Le produit du rachat est donc généralement exigible à très brève échéance.

Souplesse

De nombreuses sociétés de gestion d'OPC administrent plusieurs OPC différents. Il est parfois possible d'effectuer des transferts sans frais entre des OPC d'une même famille. Par exemple, une famille d'OPC pourrait offrir des OPC du marché monétaire, à revenu fixe, d'actions, équilibrés et internationaux.

Il est également possible de réinvestir automatiquement le revenu et les gains en capital afin d'acquérir des parts supplémentaires.

Suivi du rendement

La valeur de la plupart des OPC est publiée quotidiennement dans la presse financière et sur de nombreux sites Web. Cela vous permet de surveiller régulièrement le rendement de votre placement.

Administration

Les tâches administratives, entre autres la tenue de livres, la préparation des renseignements fiscaux et le réinvestissement des distributions (revenus de diverses sources et gain en capital réalisé), sont effectuées par le gestionnaire de l'OPC ou confiées à un tiers.

10

QUELS SONT LES DÉSAVANTAGES D'INVESTIR DANS UN OPC ?

La plupart des OPC privilégient les placements à long terme. Ils ne conviennent pas aux investisseurs qui recherchent un rendement à court terme et qui désirent effectuer beaucoup de transactions. De plus, comme nous le verrons dans la section qui suit, certains OPC déduisent des frais sur chaque transaction.

Il n'est pas recommandé d'utiliser des OPC comme source de fonds d'urgence. L'investisseur pourrait devoir demander le rachat de ses parts lors d'une période creuse dans le marché et subir une perte.

11

QUELS SONT LES FRAIS DES OPC ?

Pour les OPC, il y a deux grands types de frais : les frais de gestion et d'exploitation, et les frais d'achat (ou de rachat). Les frais de gestion et d'exploitation sont en général assumés par l'OPC, mais ils réduisent indirectement la valeur du placement de l'investisseur. Quant aux frais d'achat ou de rachat, ils sont assumés directement par l'investisseur.

Les frais de gestion et d'exploitation

Ils couvrent les dépenses liées à l'élaboration et à l'administration de l'OPC. Ils sont prélevés à même les actifs de l'OPC. Ainsi, ils sont rarement apparents sur l'état de compte que reçoit l'investisseur. Certains OPC offrent des remises diminuant le montant des frais aux investisseurs si la valeur du compte est plus élevée qu'un montant préétabli.

Les frais de gestion sont en général calculés en fonction d'un pourcentage fixe de l'actif sous gestion de l'OPC. Pour leur part, les frais d'exploitation sont variables (honoraires des vérificateurs, des conseillers juridiques, frais d'impression, rémunération du dépositaire, etc.)

Le ratio des frais de gestion (RFG) correspond au pourcentage que ces frais représentent par rapport à l'actif net moyen de l'OPC. Par exemple, si un OPC ayant un actif net moyen de cent millions de dollars a des frais de deux millions de dollars pour l'année, son RFG sera de 2%. Plus le RFG est élevé, plus son impact sur les résultats de l'OPC et sur le rendement obtenu par ses participants est important. De plus, ces frais sont applicables à l'OPC, peu importe s'il a généré des rendements positifs ou non.

Les frais d'achat (ou de rachat)

Lorsque vous faites l'acquisition de parts d'un OPC, il est possible que vous ayez à payer des frais d'achat. Aussi, lorsque vous vendez vos parts, des frais de rachat peuvent s'appliquer. Lorsque des frais de rachat sont prévus, ils peuvent diminuer progressivement en fonction du nombre d'années de détention des parts. Certains OPC permettent le rachat sans frais d'un pourcentage annuel préétabli de parts.

Un nombre croissant d'OPC sont vendus sans frais d'achat ou de rachat. Toutefois, vous devriez également considérer les frais de gestion et d'exploitation, et surtout vous assurer que l'OPC vous convient.

Prenez note que d'autres frais peuvent également être prélevés. Certains OPC imputent des pénalités pour des transactions excessives aux investisseurs, par exemple l'achat puis le rachat ou la substitution d'un grand nombre de parts à l'intérieur de 30 jours. Les transactions excessives augmentent les frais d'exploitation et nuisent au rendement des autres investisseurs.

Les frais affectent votre rendement et peuvent varier considérablement d'un OPC à l'autre. Des frais plus élevés ne sont pas nécessairement synonymes de meilleurs rendements. Vérifiez et comparez les frais avant d'investir. Rappelez-vous que chaque dollar payé en frais est un dollar de rendement en moins.

12

OÙ TROUVER L'INFORMATION SUR UN OPC DONNÉ ?

SITUATION

Monique s'informe...

Avant de se présenter à son rendez-vous avec le représentant en épargne collective, Monique souhaite s'informer sur les OPC. À la suggestion d'une collègue de travail, elle consulte certains documents sur Internet.

Prospectus simplifié

Le prospectus simplifié d'un OPC constitue une source fondamentale de renseignements. Rappelons que le prospectus présente tous les faits importants sur l'OPC, sa gestion, la nature des titres qu'il détient, ses objectifs de placement, son profil de risque et ses frais. À l'achat de parts d'un OPC, vous recevrez un prospectus simplifié et des renseignements financiers. Pour plus de détails sur les prospectus, veuillez consulter notre brochure intitulée *Déchiffrez le prospectus*.

Notice annuelle

Vous pouvez aussi obtenir de l'information supplémentaire sur l'OPC en demandant sa notice annuelle. Celle-ci comprend les informations exigées par la loi qui ne figurent pas dans le prospectus. Elle inclut notamment des détails sur les restrictions en matière de placement, sur le rachat des parts et sur les responsabilités des différents intervenants dans les activités de l'OPC, par exemple les gestionnaires de portefeuille.

Autres sources d'information

En raison de la popularité des OPC, il existe une multitude d'autres sources d'information. Parlez-en à votre représentant, allez à la bibliothèque, lisez les journaux financiers ou consultez quelques-uns des nombreux sites Web sur le sujet, entre autres, www.sedar.com ou www.ific.ca.

13

COMMENT SAVOIR SI LES OPC VOUS CONVIENNENT ?

Pour la majorité des investisseurs, choisir un représentant et une firme constitue la première étape de tout programme de placement. Pour plus de détails, consultez notre brochure *Choisissez votre firme et votre représentant en valeurs mobilières*. Avec l'aide de votre représentant, vous établirez vos objectifs de placement, évaluerez votre tolérance au risque et élaborerez une stratégie de placement personnelle.

Demandez à votre représentant si les OPC sont un placement approprié pour vous. Discutez du genre d'OPC qui répond le mieux à votre stratégie de placement personnelle. Puis demandez certaines suggestions.

Une fois que vous aurez identifié les OPC qui semblent répondre à vos besoins, lisez le prospectus de chacun. Examinez les points suivants :

Objectifs de placement

Les objectifs de placement de l'OPC sont-ils compatibles avec les vôtres ?
L'OPC peut-il procurer le niveau de revenu régulier dont vous avez besoin ?
Vous offre-t-il le genre de diversification que vous recherchez ?

Risque

Vous sentez-vous à l'aise avec le degré de risque associé à l'OPC ? Si vous détenez d'autres placements, cet OPC aurait-il pour effet d'accroître ou d'atténuer votre exposition générale au risque ? Tel qu'il a été mentionné, les OPC ne sont pas assurés par une assurance-dépôts. La valeur de la plupart des OPC fluctuera. Vous pourriez donc subir des pertes selon l'évolution du marché.

Horizon de temps

Le placement s'inscrit-il dans l'horizon de temps que vous avez prévu pour vos placements ? Par exemple, si vous investissez pour une période relativement courte, les frais d'acquisition et les frais de rachat (s'il y a lieu) annuleront-ils vos gains potentiels ? La valeur de l'OPC risque-t-elle d'avoir baissé au moment où vous aurez besoin de racheter vos parts ?

Rendement espéré

L'OPC est-il en mesure de procurer le rendement qui vous permettra d'atteindre vos objectifs? Le rendement passé de l'OPC vous renseignera sur ses fluctuations historiques et pourra être comparé à celui d'OPC concurrents. Toutefois, ce n'est pas un indicateur de rendement fiable pour l'avenir. Le rendement que vous pouvez espérer tirer d'un OPC est étroitement lié au risque qu'il comporte. Plus le risque lié à l'OPC est faible, moins le rendement espéré est susceptible d'être élevé. Ayez des attentes réalistes.

Souplesse

Aurez-vous le droit de transférer votre placement vers d'autres OPC appartenant à la même « famille »? Avez-vous les moyens de faire le placement initial minimal? L'OPC offre-t-il d'autres avantages, tel un plan de souscriptions ou de rachats mensuels réguliers qui serait intéressant pour vous?

Incidences fiscales

Si vous investissez dans un OPC en dehors d'un régime enregistré, connaissez-vous bien les incidences fiscales des distributions de revenus ou de gain en capital de l'OPC? En règle générale, l'OPC distribuera suffisamment de ses revenus et gain en capital chaque année pour éviter d'avoir lui-même à payer de l'impôt sur ses profits. Cela signifie que vous aurez de l'impôt à payer sur les revenus qui vous auront été attribués. Lorsque vous demandez le rachat de vos parts d'OPC, vous devez déclarer tout gain (ou perte) en capital.

Si vous détenez votre placement par l'intermédiaire d'un régime enregistré, les revenus ou les gains en capital qui vous sont attribués ne sont généralement pas imposables, pour autant qu'ils restent placés dans votre régime enregistré. Mais dès que vous rachetez des parts ou encaissez des distributions de votre régime enregistré, vous êtes imposé, comme pour tout revenu, au taux d'imposition applicable.

Au besoin, demandez à votre représentant quelles sont les incidences fiscales d'un placement dans un OPC. Lisez attentivement toute information fournie par l'OPC à ce sujet.

SITUATION

Monique
fait son choix...

Avec l'aide du représentant en épargne collective, Monique a trouvé des OPC qui répondent à ses objectifs. Elle a lu la documentation et a posé des questions pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Lors de sa rencontre, le représentant a pris le temps de mettre Monique en garde. Contrairement à son compte d'épargne qui est couvert par une assurance-dépôts, les OPC qu'elle achèterait par l'entremise du cabinet de l'institution financière ne seraient pas couverts.

14

QUE FAIRE SI VOTRE OPC OU LA CONDUITE DE VOTRE REPRÉSENTANT VOUS INQUIÈTE ?

Si la conduite de votre représentant vous inquiète, reportez-vous aux suggestions qui sont faites dans notre brochure *Choisissez votre firme et votre représentant en valeurs mobilières*.

Si c'est l'OPC qui vous préoccupe, communiquez d'abord avec votre représentant ou sa firme. Si vous n'obtenez pas une réponse satisfaisante, communiquez avec la société de gestion de l'OPC. Si vos inquiétudes persistent, contactez l'Autorité.

En règle générale, vous ne devriez pas autoriser votre courtier à effectuer des transactions sans instruction précise de votre part. Vous ne devriez jamais émettre un chèque au nom du représentant, mais plutôt à l'ordre de la firme que l'individu représente.

15

QUELQUES AUTRES TYPES DE FONDS

En plus des OPC, d'autres possibilités de placement s'offrent à vous si vous souhaitez placer votre argent dans un fonds géré par un gestionnaire. Mentionnons les fonds négociés en Bourse et les fonds distincts. Consultez le *Petit lexique des investissements* pour une comparaison des principaux types de placement.

16

TESTEZ VOS CONNAISSANCES SUR LES OPC

Vrai ou faux ?

1. Un OPC est constitué de sommes mises en commun par des épargnants et gérées pour leur compte par un gestionnaire de portefeuille.
2. Un OPC qui compte offrir des parts au Québec doit avoir un prospectus avec un visa de l'Autorité des marchés financiers.
3. Le fait d'investir dans différents titres contribue à réduire le risque lié aux placements.
4. Le prospectus d'un OPC constitue la meilleure source de renseignements le concernant.
5. Les OPC ne sont pas couverts par une assurance-dépôts.

6. Les OPC doivent être vendus par l'entremise de représentants dûment inscrits qui travaillent pour des courtiers ou cabinets en valeurs également inscrits auprès de l'Autorité.
7. On peut trouver des documents d'information sur les OPC sur le site Web de SEDAR.
8. Si vous détenez votre placement par l'intermédiaire d'un régime enregistré, les revenus ou les gains en capital qui vous sont attribués ne sont généralement pas imposables, pour autant qu'ils restent placés dans votre régime enregistré.
9. Les OPC du marché monétaire sont généralement peu risqués.
10. La valeur des parts d'un OPC d'obligations varie dans une direction opposée à celle des taux d'intérêt.

Réponse : Toutes les affirmations précédentes sont vraies !

Vous avez des questions ?

Si vous voulez en savoir davantage sur les OPC ou sur le placement en général, informez-vous auprès de votre représentant.

**POUR JOINDRE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

À QUÉBEC

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1

(418) 525-0337

À MONTRÉAL

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

(514) 395-0337

AILLEURS AU QUÉBEC

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

CENTRE DE RENSEIGNEMENTS

POUR LES CONSOMMATEURS

(418) 525-0311

(514) 395-0311

Numéro sans frais : 1 866 526-0311

Télécopieur : (418) 647-0376

renseignements-consommateur@lautorite.qc.ca

POUR LES INTERVENANTS DU SECTEUR FINANCIER

(418) 525-2263

(514) 395-2263

Numéro sans frais : 1 877 395-2263

renseignements-industrie@lautorite.qc.ca

Vous pouvez aussi consulter le site Web de l'Autorité
des marchés financiers au www.lautorite.qc.ca

Des brochures pour vous aider dans vos placements

Faites le point sur votre situation financière

Choisissez les placements qui vous conviennent

Petit lexique des investissements

Choisissez votre firme et votre représentant en valeurs mobilières

Les organismes de placement collectif

Prenez garde à la fraude en valeurs mobilières

Déchiffrez le prospectus

Les dispenses de prospectus